



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Paris, le vendredi 1er août 2025

### **Fièvre catarrhale ovine (FCO) : face à l'augmentation des foyers, l'État maintient son engagement et appelle à la vaccination**

En raison des conditions météorologiques estivales, le nombre de foyers de Fièvre catarrhale ovine (FCO) est en forte augmentation. Cette maladie est transmise aux bovins, ovins et caprins par des insectes piqueurs - les culicoïdes - dont l'activité est actuellement plus importante. Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire rappelle l'importance de vacciner les animaux et met à disposition des éleveurs d'ovins des doses de vaccins efficaces contre le sérotype 8 de la maladie.

#### **Deux sérotypes progressent en France**

Deux sérotypes de la FCO circulent actuellement en France continentale et engendrent des cas cliniques sur les animaux ruminants : le sérotype 8 (FCO 8) et le sérotype 3 (FCO 3).

Concernant la FCO 8, 682 foyers ont été confirmés entre le 1<sup>er</sup> juin au 28 juillet 2025, principalement répartis dans le Grand Ouest (Bretagne et Pays de la Loire) et dans une moindre mesure en Bourgogne-Franche-Comté. Le nombre de foyers est comparable à celui de l'an passé.

Concernant la FCO 3, 487 foyers ont été confirmés sur la même période, principalement répartis dans le Grand Ouest, en Bretagne et en Pyrénées-Atlantiques. Ce chiffre augmente rapidement. A noter qu'en 2024, ce sérotype 3 n'était pas encore présent en France à cette période.

Les données sur les foyers recensés (nombre, cartographie) sont mises à jour sur le site internet du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA), accessibles [sur le site du ministère](#).

#### **La vaccination : une protection efficace dont il faut se saisir**

Pour protéger les troupeaux de ruminants dans les régions exposées, les éleveurs sont fortement incités à vacciner leurs animaux contre ces deux sérotypes de la FCO.

Le cheptel ovin de France métropolitaine, durement touché en 2024 notamment par la FCO 8, représente 40 % des foyers en 2025. Le MASA a commandé en 2025 sept millions de doses de vaccins contre le sérotype 8 de la FCO, permettant de vacciner l'ensemble des élevages ovins. Les commandes de doses financées par l'État sont ouvertes pour l'ensemble des exploitations ovines de France métropolitaine. En réduisant la circulation virale, cette vaccination bénéficiera également indirectement à l'ensemble des cheptels de ruminants.

Les éleveurs souhaitant bénéficier de cette campagne vaccinale doivent se rapprocher de leur vétérinaire sanitaire qui se chargera de prescrire, commander et délivrer les doses de vaccins du stock État.

Par ailleurs, l'achat de doses de vaccins FCO 8 pour les bovins et de doses de vaccins FCO 3 pour bovins et ovins peut se faire sur le marché privé auprès du vétérinaire sanitaire.

Le MASA rappelle que la vaccination est recommandée, y compris dans les exploitations déjà touchées par le virus. En effet, l'ensemble des animaux ne sont pas contaminés en même temps, le vaccin peut permettre de protéger la partie du troupeau qui n'est pas encore infectée. De plus, pour les animaux déjà en incubation, la vaccination réduit l'excrétion virale et diminue les symptômes.

*« Face à l'augmentation des foyers de Fièvre Catarrhale Ovine, il est crucial de protéger dès à présent les élevages de ruminants. Pour cela, une solution efficace existe : la vaccination. J'appelle tous les éleveurs à vacciner leurs troupeaux. »* **Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire**

## Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard  
Tél : 01 49 55 59 74  
[cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

Service de presse du ministère  
Tél : 01 49 55 60 11  
[ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

Ministère de l'Agriculture  
et de la Souveraineté alimentaire  
Hôtel de Villeroy  
78 bis rue de Varenne  
75007 Paris  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)  
@Agri\_Gouv